

**MESURES INCITATIVES À L'ÉTABLISSEMENT**  
**Municipalités de la MRC de L'Érable**

**ATTENTION** : Les présents renseignements sont mis à jour une fois par année. Pour plus d'information, nous vous recommandons de communiquer directement avec la municipalité ou l'organisme visé. Ces derniers se réservent le droit de modifier ou de mettre fin aux programmes offerts en tout temps.

Municipalités	Références	Descriptions
Inverness	<p>Madame Sonia Tardif, directrice générale  Municipalité d'Inverness  Téléphone : (418) 453-2512  Courriel : <a href="mailto:info@municipaliteinverness.ca">info@municipaliteinverness.ca</a></p> <p>Madame Lyne Larose  Responsable du programme d'établissement  Comité de développement économique d'Inverness (CDEI)  Téléphone : 418 453-3434  Courriel : <a href="mailto:cdei.inverness@gmail.com">cdei.inverness@gmail.com</a></p>	<p>Le programme d'établissement de la CDEI offre des subventions pour des travaux de rénovations ou de nouvelles constructions évaluées à plus de 25 000 \$ pour un immeuble à logements, une maison jumelée, une maison intergénérationnelle ou une maison unifamiliale. La subvention accordée est de 3,5% des factures admissibles jusqu'à un maximum de 8 000\$.</p> <p>Pour connaître les modalités du programme, consultez le site Internet de la municipalité au <a href="http://www.municipalite-inverness.com/programme-daide-a-letablissement/">http://www.municipalite-inverness.com/programme-daide-a-letablissement/</a></p>
Laurierville	<p>Monsieur Charles-Henri Boucher, président  Comité de développement économique de Ste-Julie et de Laurierville  Téléphone : (819) 365-4646  Courriel : <a href="mailto:rqingras@laurierville.ca">rqingras@laurierville.ca</a></p>	<p>Le comité de développement économique de Ste-Julie-Laurierville verse un montant de 8 000 \$ pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale. Une aide à déterminer peut également être accordée pour les résidences multifamiliales.</p> <p>La municipalité possède des terrains résidentiels à vendre au prix de 0,50 \$ le pied carré.</p> <p>Au niveau commercial et industriel, une aide financière est possible, chaque demande étant évaluée séparément.</p>
Lyster	<p>Corporation de développement économique de Lyster  Monsieur Armand Labrecque, président  Téléphone : (819) 389-5835</p> <p>Municipalité de Lyster  Madame Suzy Côté  Téléphone : (819) 389-5787 poste 1  Courriel : <a href="mailto:scote@lyster.ca">scote@lyster.ca</a></p>	<p>Des montants sont octroyés pour la construction de différents types de résidences : unifamiliale (3 000 \$), jumelée (2 000 \$) et immeuble à logement (750 \$ par unité). D'autres programmes d'accès à la propriété sont disponibles auprès de la Caisse Desjardins du Sud de Lotbinière. Information au (819) 389-5777.</p> <p>Il y a également des terrains à vendre à partir de 0,50\$/pi2</p>

		avec les services d'aqueduc et égout. Certaines conditions s'appliquent. Contactez la municipalité pour plus d'informations : 819 389-5787, poste 1.
Notre-Dame-de-Lourdes	Jean-François Carrier, président Comité de développement économique de Notre-Dame-de-Lourdes Téléphone : (819) 385-4315  Bureau de la municipalité Téléphone : (819) 385-4315 Courriel : <a href="mailto:info@municipalitelourdes.com">info@municipalitelourdes.com</a>	Un montant de 2000 \$ est octroyé pour la construction d'une résidence unifamiliale.  La municipalité offre présentement des terrains résidentiels au prix de 0,50\$/pi <sup>2</sup> .
Plessisville (Paroisse)	Madame Johanne Dubois, directrice générale Municipalité de la Paroisse de Plessisville Téléphone : (819) 362-2712 Courriel : <a href="mailto:info@paroisseplessisville.com">info@paroisseplessisville.com</a>	Aucune mesure incitative n'est en cours présentement.
Plessisville (Ville)	Madame Justine Fecteau-Fortin, directrice de l'urbanisme Ville de Plessisville Téléphone : (819) 362-3284 Courriel : <a href="mailto:jffortin@ville.plessisville.qc.ca">jffortin@ville.plessisville.qc.ca</a> Web : <a href="http://www.ville.plessisville.qc.ca">www.ville.plessisville.qc.ca</a>  Monsieur Alain Desjardins, responsable Comité de promotion industrielle de la Zone de Plessisville Téléphone : (819) 362-3288 poste 232 Courriel : <a href="mailto:adesjardins@ville.plessisville.qc.ca">adesjardins@ville.plessisville.qc.ca</a> Web : <a href="http://www.ville.plessisville.qc.ca">www.ville.plessisville.qc.ca</a>  Monsieur Denis Beaudoin, commissaire au commerce pour Plessisville Téléphone (819) 362-2333 poste 231 <a href="mailto:dbeaudoin@commerce-plessisville.com">dbeaudoin@commerce-plessisville.com</a>	Vente de terrains résidentiels à 3\$/pi <sup>2</sup> , incluant les services.  Construction et location de bâtiments à des fins industrielles.  Mesure incitative spécifique au secteur commercial du centre-ville :  Six mois de loyers gratuits (maximum 500\$ / mois) avec bail de trois ans.  Aide financière pour travaux entrepris afin de revitaliser le centre-ville, au niveau commercial et résidentiel. 5 volets : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Façades visibles de la rue ou d'un espace public</li> <li>• Enseignes commerciales</li> <li>• Terrasses commerciales</li> <li>• Stationnement à vocation majoritairement commerciale</li> <li>• Interventions embellissant le centre-ville (dissimule un conteneur, une hotte, etc.)</li> </ul>
Princeville	Monsieur Laurier Chagnon, président	Mesure incitative à la construction d'une résidence :

	<p>Développement économique Princeville</p> <p>Pour information, contactez :  Monsieur Michel Carignan, directeur de l'urbanisme  Téléphone : (819) 364-3333, poste 230  Courriel : <a href="mailto:m.carignan@villedeprinceville.qc.ca">m.carignan@villedeprinceville.qc.ca</a></p>	<p>Subvention pour la construction d'une résidence :</p> <p>Une subvention représentant 5 % des achats de biens et services locaux, jusqu'à un maximum de 3000 \$;</p> <p>Une subvention équivalant à 1 % du financement effectué à la Caisse Desjardins de L'Érable (maximum de 1500 \$);</p> <p>Le remboursement d'un montant de 100 \$ par nouvelle police d'assurance habitation Desjardins sur la nouvelle propriété;</p> <p>Une gratuité d'un an sur l'assurance-vie épargne souscrite à la Caisse Desjardins de L'Érable pour chaque enfant de moins de 14 ans;</p> <p>La remise de 2 % au propriétaire occupant sur les matériaux achetés chez Desharnais Home Hardware pour la construction d'une résidence neuve;</p> <p>Une réduction de 15 % sur la location d'équipement chez Pro-Location (Lou-Tec) de Princeville;</p> <p>Un rabais de 10 % sur l'achat d'une tondeuse, d'un tracteur à pelouse ou d'une souffleuse à neige achetée chez Eugène Fortier &amp; Fils, jusqu'à concurrence de 300 \$;</p> <p>Un rabais de 15 % sur tous les articles de décoration intérieure et extérieure offerts à prix régulier à la Jardinerie Fortier;</p> <p>Conditions d'admissibilité :</p> <p>Établir sur le territoire de Princeville une résidence familiale principale neuve parmi les types suivants : Résidence détachée, résidence semi-détachée (jumelée), résidence de type maison en rangée, résidence de type condominium;</p> <p>Toutes les constructions doivent être érigées sur des fondations de béton;</p> <p>Pour être admissible, une maison mobile ou modulaire doit être neuve et érigée sur des fondations du même type qu'une résidence détachée;</p> <p>Seul le propriétaire occupant est admissible à la subvention;</p> <p>Seuls les achats effectués auprès de commerçants de Princeville seront considérés;</p> <p>Le permis de construction devra avoir été émis en 2014;</p> <p>Tous les rabais et subventions seront accordés selon les montants avant taxes et valides pour un an suivant l'émission du permis de construction;</p> <p>Sont exclus du programme :</p>
--	--	--

		<p>Les cas de remplacements attribuables à un sinistre ou à une expropriation  Les résidences secondaires  Les cas de transformations et de rénovations majeures  Le prix du terrain est exclu du calcul des subventions et rabais applicables  Le formulaire de demande de subvention ainsi que les documents requis devront être déposés au bureau de l'hôtel de ville de Princeville.</p> <p>Le remboursement de la subvention se fera après réception du formulaire et vérification de l'admissibilité.</p> <p>Cette politique remplace toute subvention antérieure.</p> <p>Pour plus d'information :  Développement Économique Princeville  Laurier Chagnon, président  <a href="mailto:chagnonl@videotron.ca">chagnonl@videotron.ca</a></p>
Saint-Ferdinand	Comité de promotion économique de Saint-Ferdinand Denise Grenier, secrétaire en appui au CDPE Tél. : (418) 423-5620	<p>Les mesures incitatives du CDPE sont réparties en quatre volets distincts, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la zone industrielle du 6e Rang appartenant à la municipalité;</li> <li>• les constructions ou les travaux majeurs de rénovation dans les secteurs industriel, commercial et touristique;</li> <li>• le secteur touristique;</li> <li>• le secteur résidentiel.</li> </ul> <p>Pour connaître l'ensemble des modalités du programme :  <a href="http://www.municipalite.saint-ferdinand.qc.ca/CDPE.htm">http://www.municipalite.saint-ferdinand.qc.ca/CDPE.htm</a></p>
Saint-Pierre-Baptiste	Madame Ginette Jasmin, directrice générale et agente de développement Comité de loisirs et de développement de St-Pierre-Baptiste Téléphone : 418 453-2137 Courriel : <a href="mailto:agente.dev@saintpierrebaptiste.qc.ca">agente.dev@saintpierrebaptiste.qc.ca</a>	<p>Programme de développement résidentiel :</p> <p>Un montant de 1 000 \$ par année pour 3 ans est octroyé pour la construction d'une résidence unifamiliale dans le village et desservie par le réseau d'aqueduc de la municipalité.</p>

	Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste Téléphone : 418 453-2286 Courriel :	Pour une résidence unifamiliale construite hors du secteur desservi par le réseau d'aqueduc, un montant unique de 1 000\$ est octroyé. Pour les familles ayant un ou plusieurs enfants de 12 ans ou moins s'établissant dans la municipalité, une bonification de 500\$ est offerte.
Sainte-Sophie-d'Halifax	Madame Suzanne Savage, directrice générale Municipalité de Ste-Sophie-d'Halifax Téléphone : (819) 362-2225	Projet domiciliaire à l'étude (sortie prévue pour 2017).
Villeroy	Madame Sylvie Côté, responsable Corporation de développement économique de Villeroy Téléphone : (819) 385-4605 Courriel : <a href="mailto:info@municipalite-villeroy.ca">info@municipalite-villeroy.ca</a>	Un montant unique de 3 000,00 \$ ainsi que douze (12) mois d'exemption de taxes foncières pour chaque nouvelle construction résidentielle d'une valeur imposable égale ou supérieure à 75 000,00 \$ sur son territoire.

Dernière mise à jour : Janvier 2017